

Délibération du comité syndical Séance du 2 juillet 2019

SDE35
Village des collectivités
1 avenue de Tizé CS 43603
352036 Thorigné-Fouillard

Nombre de délégués
En exercice : 36
Présents : 20
Absents : 16
Quorum : 19

Votants : 20
Reçu en Préfecture
19/07/2019
Publication
19/07/2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux juillet à dix heures trente, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le vingt-cinq juin deux mille dix-neuf, s'est réuni dans les locaux de SMILE 64 bd Voltaire à RENNES sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Christophe MARTINS-MARQUES, Jean-Claude BELINE, Daniel GUILLOTIN (jusqu'au point 13), Loïc GODET et Jean-Luc DUPUY, Vice-présidents, Michel BENEDETTI (à partir du point 6), Camille BONDU, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, André DAVY, Michel JEULAND, Patrick LE GUYADER, Jean-Luc MORLAIS, Franck NOEL, Nadège NOISETTE, Jacques RENAULT et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Absents ou excusés : Maurice BEAUGENDRE, Michel BENEDETTI, Olivier DEHAESE, Didier DUPERRIN, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, Jean-Yves GOMMELET, Claude GUERIN, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Dominique KERJOUAN, André LATREILLE, Yannick NADESAN, Alain PAUL, Jacques POUPART et Patrick SAULTIER, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 20 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Comité peut valablement délibérer.

Délibération n°20190702_COM_13 – SEML Energ'iv – Prise de participation SAS Breti Sun Park

Préambule

La société See You Sun, basée à Chantepie, est spécialiste des projets photovoltaïques sur ombrière de parking associés à un service complet de recharge pour véhicules électriques. Elle a proposé à Energ'iv de s'associer pour réaliser des projets liant production photovoltaïque et mobilité décarbonnée en Ille-et-Vilaine.

Présentation du projet

See You Sun et Energ'iv souhaitent créer la société « Breti Sun Parc » dont l'objet social porte notamment sur l'investissement dans des centrales photovoltaïques (essentiellement en ombrières), et permettant le développement d'un parc de points de charge destinés aux véhicules électriques et hybrides rechargeables. See You Sun et Energ'iv se sont fixées comme premier objectif d'atteindre un volume cible global de 5 MWc/an sous la forme de projets d'ombrières photovoltaïques dont la puissance unitaire sera principalement de 100 kWc.

La société « Breti Sun Parc » réalisera le développement, la construction et l'exploitation des centrales photovoltaïques durant 30 ans. Pour ce faire, elle portera trois principaux contrats :

- Un contrat d'apporteur d'affaire conclu entre la société de projet et Energ'iv ;
- Un contrat EPC (Engineering, Procurement and Construction : clé en main) conclu entre la société de projet et See You Sun ;
- Un contrat d'exploitation et de maintenance conclu entre la société de projet et une entreprise spécialisée (non sélectionné à ce stade).

Il est rappelé qu'un projet photovoltaïque comprend classiquement les phases et étapes successives suivantes :

- Phase 1 : Sécuriser le foncier
- Phase 2 : Obtenir l'autorisation d'urbanisme

Feuillet 2019-0183

- Phase 3 : Demander une proposition technique et financière centrale sur le réseau
- Phase 4 : Sécuriser un mode de valorisation de la production
- Phase 5 : Construire la centrale photovoltaïque
- Phase 6 : Raccorder la centrale sur le réseau et la mettre en service
- Phase 7 : Exploiter et maintenir la centrale

L'investissement pour cette grappe de projets totalisant 5MWc sera de l'ordre de 6,75M€ dont 0,9M€ investis en fonds propres. La rémunération prévisionnelle des fonds propres sera de 5 % minimum.

Fortes de leurs compétences respectives, les rôles sont répartis ainsi :

- Energ'iv, proposera aux acteurs du territoire (privés comme publics) l'opportunité de voir leurs parkings équipés d'ombrières photovoltaïques, pouvant accueillir des bornes de recharge, sans aucun investissement.
- Une pré-identification des espaces fonciers présentant un potentiel solaire intéressant sera effectuée en commun. Ce travail doit permettre d'accélérer les mises à disposition des espaces fonciers éligibles par les communes du département.

A ce stade, il est convenu qu' Energ'iv puisse également assurer une mission d'OPC général (suivi de travaux), en lien avec See You Sun, lors de la phase de construction. Cette mission sera rémunérée selon un accord-cadre entre les deux sociétés.

See You Sun assurera l'ensemble du développement opérationnel. Ce développement comprend notamment les éléments suivants : études, démarches d'urbanisme, démarches auprès d'Enedis, fourniture, construction, mise en place du financement de projet au sein de la société, exploitation des centrales solaires.

Participation de la SEM Energ'iv à la SAS Brete Sun Park

Les membres du Comité syndical après délibération, à l'unanimité, décident de donner un avis favorable pour :

- la création d'une filiale de la SEM Energ'iv via la souscription à hauteur de 490 euros, soit 490 parts sociales dans la SAS Brete Sun Park représentant 49% du capital social ;
- la contribution de la SEM Energ'iv à même proportion (49%) via un apport en CCA, afin notamment de couvrir les frais de développement.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Didier NOUYOU**

